

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1983

7 juillet 2016

SOMMAIRE

ACOM COMMUNICATION S.à r.l.	95159	Buis S.A., SPF	95138
Altius Real Assets Fund S.C.A., SICAV-SIF	95169	BUREAU D'ARCHITECTURE VITRUVIUS s.à r.l.	95138
AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l.	95182	Canons Close S.à r.l.	95176
ARDA TELECOM HOLDING	95161	Canyon Holdings S.à r.l.	95178
ARGO CAPITAL PARTNERS	95165	Capital Business Park S.à r.l.	95173
ARGO CAPITAL PARTNERS	95165	Capital Power Credit Services (Luxembourg)	95176
ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I	95150	Capital Power Credit Services (Luxembourg)	95176
Argonauts Management S.A.	95144	C.G.C Engineering S.à r.l.	95142
Association des guinéens et ami(es) de Luxem- bourg	95170	C Management S.à r.l.	95141
Baystone S.A.	95144	Coperval Participations S.A.	95179
BDT Oak Luxembourg 1	95144	Coperval Participations S.A.	95179
Belter S.A.	95150	Cordevigo Interim Lux Bidco S.à r.l.	95179
Betsah S.A.	95143	C. Phillipps S.à r.l.	95142
BGP Retail GP 1 S.à r.l.	95143	Crossbow Energy Partners (Luxembourg) S.à r.l.	95179
Boof S.A.	95141	Crown Lux JV, S.à r.l.	95180
Boreas Holdings S.à r.l.	95145	C V Ultra S.A.	95141
Bormioli Rocco Holdings S.A.	95143	C V Ultra S.A.	95141
Boucherie Alves S.à r.l.	95142	DWS Concept	95180
BravInvest S.A.	95142	HANDWIERKERRONN <MosAIC>	95183
Britannica II S.à r.l.	95143	Pix S.à r.l.	95180
Britannica Recoveries S.à r.l.	95143	Silverhope Holding S.A.	95181
Bucharest Crane Expert S.à r.l.	95144		

Buis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.800.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte des résolutions adoptées par une assemblée générale tenue en date du 3 mai 2016 à Luxembourg que:

- (I) l'assemblée générale a décidé de clôturer les opérations de la liquidation avec effet à la date du même jour; et
- (II) l'assemblée a décidé que les documents seront conservés pendant le délai légal de cinq ans à L-6633 WASSER-BILLIG, 80, rue de Luxembourg (M. Walter FRIGERIO).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Pour BUIS SPF S.A.

Claude GEIBEN

Liquidateur

Référence de publication: 2016101779/18.

(160074363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

BUREAU D'ARCHITECTURE VITRUVIUS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 205.769.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pedro CORREIA DE OLIVEIRA, architecte, né à Figueira da Foz (Portugal) le 27 octobre 1982, demeurant à L-1941 Luxembourg, 379, route de Longwy.

2.- Monsieur Luis PEREIRA GONCALVES, graphiste, né à Cantanhede (Portugal) le 10 août 1979, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 3, rue des Bateliers.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "BUREAU D'ARCHITECTURE VITRUVIUS s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Stadtbredimus; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de toutes activités relevant de la profession d'architecte et d'urbaniste, de coordinateur de sécurité et de chantier, toutes missions d'expertises immobilières, ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement et indirectement à cet objet ou qui sont de nature à en faciliter ou en favoriser le développement et l'extension.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut prendre des participations dans d'autres sociétés civiles ou commerciales ayant un objet identique, similaire ou connexe au sien. Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pedro CORREIA DE OLIVEIRA, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
2) Monsieur Luis PEREIRA GONCALVES, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en:

- une armoire en stratifié blanc avec six portes et diverses étagères;
- huit panneaux en stratifié blanc pour revêtement mural;
- un PC de marque Toshiba (référence Satellite L70-B-126 QWERTZ PSKS8E-00K003S4);
- un PC de marque Detox V8 (référence RAM: 16 GB DDR3 RAM -HDD: 120GB SSD+1TB HDD - Art. No.: 3180520231618120400).

Preuve que Messieurs Pedro CORREIA DE OLIVEIRA et Luis PEREIRA GONCALVES sont propriétaires desdits biens a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'une copie de la facture d'achat numéro EUR-F-2016.0136 y relative datée du 22 mars 2016, laquelle copie, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- Monsieur Pedro CORREIA DE OLIVEIRA, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- Le siège social est fixé à L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les biens servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CORREIA DE OLIVEIRA, PEREIRA GONCALVES, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101780/140.

(160073156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

C Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.053.

En date du 29 Avril 2016, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré, à partir du 1^{er} mai 2016, du 42-44, Avenue de la Gare, L-1610, Luxembourg au 23 Rue de Strasbourg, L-2561, Luxembourg.

- Le nouveau adresse professionnelle des gérants: Arrigo Cipriani, Giuseppe Cipriani, Giovanni Caslini, Salvatore Cerchione, à partir du 1^{er} mai 2016, est: 23, Rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} Mai 2016.

Référence de publication: 2016101781/15.

(160073007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

C V Ultra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 104.075.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 4 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle de l'administrateur unique est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101782/15.

(160072899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

C V Ultra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 104.075.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101783/11.

(160072899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Boof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.501.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 19 avril 2016

- Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Philippe Jouard, né le 14 septembre 1961 à Aix en Provence (France) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur ayant pour terme l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

- Transfert du siège social de la société, et ce à compter du 1^{er} mai 2016, du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016101772/20.

(160072909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

C. Phillipps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 97.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016101784/10.

(160074988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

C.G.C Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9252 Diekirch, 52, rue Kockelberg.

R.C.S. Luxembourg B 95.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016101785/10.

(160073539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Boucherie Alves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 13, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 201.954.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016101773/10.

(160073782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

BravInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 190.486.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 19 avril 2016

- Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Philippe Jouard, né le 14 septembre 1961 à Aix en Provence (France) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur ayant pour terme l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

- Transfert du siège social de la société, et ce à compter du 1^{er} mai 2016, du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016101774/20.

(160072875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Betsah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 14.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 03 mai 2016.
Référence de publication: 2016101758/10.
(160074220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

BGP Retail GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016101760/9.
(160073818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Bormioli Rocco Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 148.565.

Am 29. April 2016 beschloss die Alleingeschafterin die Abschlussprüfer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg für das Geschäftsjahr 2016 wieder zu berufen fuer einen Zeitraum bis zu der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2017 stattfinden wird.

Am 29. April 2016 beschloss die Alleingeschafterin die Verwaltungsratsmitglieder Geschäftsführer Mark Dunstan (administrateur de classe A) und Daryl Cohen (administrateur de classe B) fuer das Geschäftsjahr 2016 wieder zu berufen fuer einen Zeitraum bis zu der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2017 stattfinden wird.

Am 29. April 2016 beschloss die Alleingeschafterin den Rücktritt des Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführer Mark Hatherly (administrateur de classe A) zum 29.04.2016 zu akzeptieren.

Die Alleingeschafterin beschloss Allen Foley geboren am 29. Oktober 1974 in Cork in Irland, mit Adresse 47 Op Der Haard, Roodt-Sur-Syre, L-6917 Luxembourg, zum Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführer (administrateur de classe A) mit Effekt zum 29.04.2016 zu berufen fuer einen Zeitraum bis zu der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2017 stattfinden wird.

Luxembourg, den 29. April 2016.

Référence de publication: 2016101740/20.

(160072820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Britannica II S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016101741/9.
(160072882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Britannica Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016101742/9.
(160072890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Bucharest Crane Expert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.963.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 avril 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée BUCHAREST CRANE EXPERT S.à.r.l., dont le siège social L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 1^{er} octobre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B135963.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Laurent LUCAS, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 19 mai 2016 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2016101743/20.

(160072449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Baystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 188.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101749/9.

(160073344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

BDT Oak Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.460.180,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.224.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101750/10.

(160073678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Argonauts Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 101.991.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26 avril 2016

Monsieur Jacques PAULY né le 16/09/1944 à l'Isle de Jourdain en France, résidant à F-78350 Jouy en Josas, 13 Parc de Diane, est nommé administrateur - délégué en remplacement de Monsieur Alain Vasseur lequel garde son poste d'administrateur, le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale en l'année 2021.

Certifié sincère et conforme

Pour ARGONAUTS MANAGEMENT S.A.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2016101701/14.

(160073676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty second day of April

Before me, Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) "EIG Energy Fund XIV, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA (United States of America),

2) "EIG Energy Fund XIV-A, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA (United States of America),

3) "EIG Energy Fund XIV-B, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA (United States of America),

4) "EIG Energy Fund XIV (Cayman), L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office in Grand Cayman (Cayman Islands), 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands

5) "European Clean Energy Fund, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office in BS1 6BU Bristol (United Kingdom), 1, Mitchell Lane,

(each being individually a Shareholder and jointly the Shareholders) and all of which 1.5. represented here by Graeme Jenkins, banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, by virtue of different proxies given under private seal.

The abovementioned proxies, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, representing all the shares and thus the entire capital of the Company and acting through the proxy-holder, have requested the undersigned notary to record the following:

1. "EIG Energy Fund XIV, L.P."; "EIG Energy Fund XIV-A, L.P."; "EIG Energy Fund XIV-B, L.P."; "EIG Energy Fund XIV (Cayman). L.P." and "European Clean Energy Fund, L.P.", prenamed, are all the Shareholders of "Boreas Holdings S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, incorporated by deed of notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on 8 October 2009 published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2162 of 5 November 2009, modified by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 10 December 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 902 of 30 April 2010, modified by deed of the prenamed notary HELLINCKX on 25 February 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 951 of 6 May 2010, modified by deed of the prenamed notary HELLINCKX on 14 February 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1181 of 1 June 2011, modified by deed of notary Emile SCHLESSER, residing in Luxembourg, on 21 June 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2049 of 3 September 2011, modified by deed of notary Jean-Paul MEYERS, residing in Luxembourg, on 1 August 2013, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2520 of 10th October 2013, modified by deed of the prenamed notary MEYERS on 6 March 2014, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2520 of 10th 2014 registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 148,696, modified by deed of the prenamed notary MEYERS on 22 December 2014, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 335 of 7 February 2015, and modified by deed of notary Edouard Delosch, residing in Luxembourg, on 11 March 2016, in the process of being published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" as at the date hereof, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 148,696, and with a share capital of one million, twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,028,580.00), represented by one billion, twenty eight million, five hundred and eighty thousand (1,028,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each (the Company).

2. The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand British Pounds (GBP 800,000.00) in order to bring the share capital from its current amount of one million, twenty eight thousand, five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,028,580.00), represented by one billion, twenty-eight million, five hundred and eighty thousand (1,028,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, to an amount of two hundred and twenty-eight thousand, five hundred and eighty British Pounds (GBP 228,580.00), represented by two hundred and twenty-eight million, five hundred and eighty thousand (228,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, by way of the repurchase and the subsequent

cancellation of all the Class E Shares, all of the Class D Shares, all of the Class C Shares and all of the Class B Shares held by the Shareholders in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of nine million, six hundred and thirty nine thousand, one hundred and ninety one British Pounds (GBP 9,639,191) (the Repurchase Price);

(the EIG Energy Fund XIV, LP and its parallel funds will receive GBP 6,024,494.37 and the European Clean Energy Fund, L.P. shareholder will receive GBP 3,614,696.63).

The Shareholders resolve in accordance with the provisions set forth in the Articles and based on the recommendations made by the board of managers of the Company to set the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles):

for the Repurchased Shares of Class E at nine million and thirty nine thousand, one hundred and ninety one British Pounds (GBP 9,039,191), and the Shareholders acknowledge the Cancellation Value per Class E Share of zero point zero four five one nine six British Pounds (GBP 0.045196) and

for the Repurchased Shares of Class D, Class C and Class B in aggregate at six hundred thousand British Pounds (GBP 600,000), and the Shareholders acknowledge the Cancellation Value per Class D Share, per Class C Share and per Class B Share of zero point zero zero one British Pounds (GBP 0.001).

The interim accounts dated 31 March 2016 (the Interim Accounts) after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders resolve that the Repurchase Price shall be allocated in the accounts of the Company, as follows:

(i) eight hundred thousand British Pounds (GBP 800,000.00) shall correspond to the share capital reduction following the cancellation of the Repurchased Shares in aggregate pursuant to this present resolution;

(ii) two million, sixty seven thousand, eight hundred and seventy one British Pounds (GBP 2,067,871.00) representing distributable reserves brought forward for the period ending 31 March 2016; and

(iii) six million, seven hundred and seventy one thousand, three hundred and twenty British Pounds (GBP 6,771,320.00) shall be taken out of the share premium account of the Company.

The Shareholders further note that the Repurchase Price shall be allocated as follows:

a. Class E Shares

Shareholder	Number of shares to be cancelled	Amount to be paid (GBP)
EIG Energy Fund XIV, L.P.	42,023,825	1,899,306.90
EIG Energy Fund XIV-A, L.P.	47,030,063	2,125,568.59
EIG Energy Fund XIV- B, L.P.	7,799,350	352,499.07
EIG Energy Fund XIV (Cayman), L.P.	28,146,762	1,271,199.81
European Clean Energy Fund, L.P.	75,000,000	3,389,696.63
Total	200,000,000	9,039,191.00

b. Class D, Class C and Class B Shares

Shareholder	Number of shares to be cancelled	Amount to be paid (GBP)
EIG Energy Fund XIV, L.P.	126,071,475	126,071.49
EIG Energy Fund XIV-A, L.P.	141,090,189	141,090.20
EIG Energy Fund XIV- B, L.P.	23,398,050	23,398.05
EIG Energy Fund XIV (Cayman), L.P.	84,440,286	84,440.286
European Clean Energy Fund, L.P.	225,000,000	225,000.000
Total	600,000,000	600,000,000

The Shareholders acknowledge that, in accordance with the Articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium and excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price and (ii) the above allocation.

3. The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred and twenty-eight thousand, five hundred and eighty British Pounds (GBP 228,580.00), represented by two hundred and twenty-eight million, five hundred and eighty thousand (228,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, which are divided into:

- two hundred twenty-eight million five hundred eighty thousand (228,580,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

4. The Shareholders resolve to amend article 6, section 5, of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Shares.

Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares as may be created from time to time provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares, each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act."

5. The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under first resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour d'avril.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) "EIG Energy Fund XIV L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA Etats-Unis d'Amérique,

2) "EIG Energy Fund XIV-A L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Washington, DC, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA ((Etats-Unis d'Amérique),

3) "EIG Energy Fund XIV-B L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA (Etats-Unis d'Amérique),

4) "EIG Energy Fund XIV (Cayman) L.P.", une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Grand Cayman (Iles Cayman), 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive,

5) "European Clean Energy Fund L.P.", une société de droit anglais, ayant son siège social à BS1 6BU Bristol (Royaume-Uni), 1, Mitchell Lane,

(chacun étant individuellement un Associé et ensemble les Associés), tous ici représentés par Graeme Jenkins, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations, prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les Associés, représentant toutes les parts sociales et donc l'entièreté du capital social de la société, agissant par le biais du mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. "EIG Energy Fund XIV L.P.", "EIG Energy Fund XIV-A L.P.", "EIG Energy Fund XIV-B L.P.", "EIG Energy Fund XIV (Cayman) L.P." et "European Clean Energy Fund L.P.", prénommés, sont les seuls associés de "Boreas Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2162 du 5 novembre 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, publié au

Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 902 du 30 avril 2010, modifiée suivant acte reçu par le prêtre notaire HELLINCKX en date du 25 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 951 du 6 mai 2010, modifiée suivant acte reçu par le prêtre notaire HELLINCKX en date du 14 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1181 du 1^{er} juin 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2049 du 03 septembre 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Paul MEYERS de résidence à Luxembourg, en date du 1 Août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2520 du 10 Octobre 2013, modifiée suivant acte reçu par le prêtre notaire Jean Paul Meyers en date du 6 Mars 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2520 du 10 Octobre 2013, modifiée suivant acte reçu par le prêtre notaire Jean-Paul MEYERS, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 335 du 7 février 2015, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Edouard Delosch, de résidence à Luxembourg, en date du 11 Mars 2016, en date de ce jour en procès de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 148.696,

au capital social de un million, vingt-huit mille, cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 1,028,580.00), représenté par un milliard, vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1,028,580,000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune (la Société).

2. Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit cent mille Livres Sterling (GBP 800,000.00) de façon à porter le capital social de son montant actuel de un million, vingt-huit mille, cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 1,028,580.00), représenté par un milliard, vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1,028,580,000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune, à un montant de deux cent vingt-huit mille, cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 228,580.00), représenté par deux cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (228.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les parts sociales de Catégorie E, toutes les parts sociales de Catégorie D, toutes les parts sociales de Catégorie C et toutes les parts sociales de Catégorie B détenues par les Associés dans le capital social de la Société (les Parts de Rachat) pour un prix de rachat de neuf million, six cent trente neuf mille, cent quatre-vingts onze Livres Sterling (GBP 9,639,191) (le Prix de Rachat); (les actionnaires liés à EIG Energy Fund XIV recevront un montant de six million, vingt quatre mille, quatre cent quatre-vingts quatorze Livre Sterling et trente sept Pence (GBP 6,024,494.37) et les actionnaires de European Clean Energy Fund L.P. recevront un montant de trois millions, six cent quatorze mille, six cent quatre-vingts seize Livres Sterling et soixante trois Pence (GBP 3,614,696.63)).

Les Associés décident, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et les recommandations faites par le conseil de gérance de la Société, de fixer le Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les Statuts)

pour les Parts de Rachat de Catégorie E à neuf million trente neuf mille, cent quatre-vingts onze Livres Sterling (GBP 9,639,191) et les Associés prennent acte de la Valeur d'Annulation par Part Sociale de Class E de zéro virgule zéro cent vingt cinq Livre Sterling (GBP 0.045196), and

pour les Parts de Rachat de Catégorie D, Catégorie C et Catégorie B à un million Livres Sterling (GBP 600,000) et les Associés prennent acte de la Valeur d'Annulation par Part Sociale de zéro virgule zéro zéro un Livre Sterling (GBP 0.001).

Les comptes intérimaires en date du 31 Mars 2016 (les Comptes Intérimaires), après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué au bilan de la Société, comme suit:

(i) huit cent mille Livre Sterling (GBP 800,000.00) correspondent à la réduction de capital social suite à l'annulation des Parts de Rachat comme le dispose cette présente résolution;

(ii) deux millions, soixante sept mille, huit cent soixante-et-onze Livres Sterling (GBP 2,067,871.00) correspondent aux réserves distribuables reportés pour l'exercice se terminant au 31 Mars 2016; et

(iii) six million, sept cent soixante-et-onze mille, trois cent vingt Livres Sterling (GBP 6,771,320.00) doivent être prélevés du compte de primes d'émission de la Société.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué comme suit:

c. Parts Sociales de Catégorie E

Associés	Nombre de parts devant être annulées	Montant devant être payé (GBP)
EIG Energy Fund XIV, L.P.	42,023,825	1,899,306.90
EIG Energy Fund XIV-A, L.P.	47,030,063	2,125,568.59
EIG Energy Fund XIV- B, L.P.	7,799,350	352,499.07
EIG Energy Fund XIV (Cayman), L.P.	28,146,762	1,271,199.81
European Clean Energy Fund, L.P.	75,000,000	3,389,696.63

Total	200,000,000	9,039,191.00
a. Parts Sociales de Catégorie D, Catégorie C et Catégorie B		
Associés	Nombre de parts devant être annulées	Montant devant être payé (GBP)
EIG Energy Fund XIV, L.P.	126,071,475	126,071.49
EIG Energy Fund XIV-A, L.P.	141,090,189	141,090.20
EIG Energy Fund XIV- B, L.P.	23,398,050	23,398.05
EIG Energy Fund XIV (Cayman), L.P.	84,440,286	84,440.28
European Clean Energy Fund, L.P.	225,000,000	225,000.000
Total	600,000,000	600,000,000

Les Associés reconnaissent que, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et sur la base des Comptes Intérimaires, la Société a suffisamment de réserves distribuables disponibles (y compris les primes d'émission et excluant la réserve légale) et de profits pour procéder au (i) rachat des Parts de Rachat au Prix de Rachat et (ii) l'allocation telle que définie ci-dessus.

3. Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de façon à refléter la résolution ci-dessus afin qu'il se lise par la suite comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 228.580,00), représenté par deux cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (228.580.000) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001), divisées en:

- deux cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (228.580.000) de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de primes d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale."

4. Les Associés décident de modifier l'article 6, section 5, des Statuts de façon à refléter la résolution ci-dessus afin qu'il se lise par la suite comme suit:

" **Art. 6. Parts Sociales.**

Section 5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés."

5. Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder, individuellement, au nom de la Société, sur le registre des parts sociales de la Société, à l'annulation des Parts de Rachat décidée sous la première résolution ci-dessus et de pourvoir aux formalités y relatives (y compris, pour écarter tout doute, le dépôt et la publication des documents avec les autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. JENKINS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13406. Reçu soixante-quinze (75.) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016101739/293.

(160073970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Belter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.921.

Le bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101753/9.

(160073364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.797.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendsechzehn, am einundzwanzigsten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1. Herr Joerg Kollmeier, geboren am 12. Februar 1967 in Bünde (Deutschland), wohnhaft in Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz;

und

2. Herr Harald Müller, geboren am 8. Dezember 1956 in Schwinge J/Fredenbeck (Deutschland), wohnhaft in Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Polen;

Beide hier vertreten durch Bastian Bubel, geb. am 19. Februar 1982, mit Geschäftsanschrift in Westhafenplatz 1, 60323 Frankfurt am Main, aufgrund einer privatschriftlichen, am 15. März 2016 erteilten Vollmacht.

Die vorbezeichneten Vollmachten, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ errichtet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorstehend erklärt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, die nachfolgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die hiermit errichtet wird, zu beurkunden:

Kapitel 1. - Form, Name, Gesellschaftssitz, Gesellschaftszwecke, Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée) unter dem Namen "ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I" (nachfolgende die "Gesellschaft") errichtet, die den für eine solche Gesellschaftsform geltenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Form (nachfolgend das "Gesetz") sowie dieser Satzung (nachfolgend die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft wird in Luxemburg Stadt errichtet. Der Geschäftsführer oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, der Verwaltungsrat ist ermächtigt, den Sitz der Gesellschaft an eine andere Adresse innerhalb der Stadt Luxemburg zu verlegen.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Mehrheit an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Sollte aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder sozialen Gründen eine Situation eintreten oder für unmittelbar bevorstehend erachtet werden, die den üblichen Geschäftsgang der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, kann der Sitz der Gesellschaft solange vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis sich die Situation normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die vorübergehende

Verlegung des Sitzes ins Ausland wird vom Geschäftsführer, oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, vom Verwaltungsrat getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen in jedweder Form an bestehenden oder zu gründenden in- und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen.

Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Tätigkeiten im In- oder Ausland ausüben:

- den Erwerb von Beteiligungen an Gesellschaften oder Unternehmen durch Geldeinlage, Übertragung von Vermögensgegenständen, Verschmelzung oder auf jede andere zulässige Art und Weise;

- die Gründung von Gesellschaften oder Unternehmen;

- die Kreditaufnahme jeglicher Art unter allen rechtlich zulässigen Bedingungen, und insbesondere die Ausgabe von Schuldtiteln jeglicher Art;

- den Abschluss oder die Beteiligung an Finanzierungen oder die Einräumung von Sicherheiten für eigene Zwecke oder zugunsten von Gesellschaften oder Unternehmen, an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind;

- die Kreditgewährung in jedweder Form an Gesellschaften oder Unternehmen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind;

- technische, rechtliche, buchhalterische, finanzielle, kommerzielle und administrative oder geschäftsführungsbezogene Unterstützungsleistungen für Rechnung der Gesellschaften oder Unternehmen, in denen sie direkt oder indirekt Beteiligungen hält, die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind oder für Rechnung Dritter.

Allgemeiner kann die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszwecks alle rechtlich zulässigen kommerziellen oder finanziellen Transaktionen durchführen, einschließlich aller auf Immobilien oder bewegliches Vermögen bezogenen Transaktionen.

Die Gesellschaft tätigt keine Transaktionen, die dazu führen, dass ihre Tätigkeit als im Bereich des Finanzsektors regulierte Tätigkeit angesehen wird.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Stammkapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Stammkapital. Das Stammkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt und besteht aus zwölftausend fünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Premium-Konto eingerichtet werden, auf welches jede hinsichtlich eines Geschäftsanteils zusätzlich zu seinem Wert geleistete Zahlung übertragen wird. Der auf dem Premium-Konto befindliche Betrag kann verwendet werden zur Zahlung von Geschäftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Verrechnung gegen realisierte Nettoverluste, zur Zahlung von Ausschüttungen an die Gesellschafter in Dividendenform oder zur Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Art. 6. Änderungen des Stammkapitals. Das Stammkapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters (falls es nur einen Gesellschafter gibt) oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung in der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Art und Weise erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 7. Rechte der Gesellschafter auf Ausschüttungen. Jeder Geschäftsanteil gewährt seinen Inhaber im Verhältnis des Geschäftsanteils zur Anzahl aller ausgegebenen Geschäftsanteile, Beteiligung am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Geschäftsanteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Geschäftsanteil nur ein Eigentümer zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bevollmächtigen.

Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen. Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens dieses Alleingeschafters gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragbar.

Existieren mehrere Gesellschafter, sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft nur unter Gesellschaftern frei übertragbar. An Nichtgesellschafter können sie unter Lebenden nur übertragen werden, wenn die anderen Gesellschafter einer solche Übertragung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Im Todesfall können die Geschäftsanteile eines verstorbenen Gesellschafters nur mit der in einer Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals erteilten Zustimmung auf einen neuen Gesellschafter übertragen werden. Ein solcher Gesellschafterbeschluss ist nicht erforderlich, wenn die Geschäftsanteile auf Eltern, Abkömmlinge oder den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs (code civil) angezeigt wurde oder ihre Zustimmung erhalten hat.

Art. 10. Rückerwerb von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist im Rahmen der Regelungen des Gesetzes befugt, eigene Geschäftsanteile zurück zu erwerben

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführung. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens einem Geschäftsführer geführt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden die Geschäftsführer einen Verwaltungsrat, der zwingend in zwei Kategorien von Geschäftsführern, bezeichnet als "Geschäftsführer der Kategorie A" und "Geschäftsführer der Kategorie B", aufgeteilt ist.

Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein. Wenn nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, hat dieser eine Geschäftsführer sämtliche Befugnisse des Verwaltungsrats.

Bei mehreren Geschäftsführern wird jeder Geschäftsführer entweder als Geschäftsführer der Kategorie A oder als Geschäftsführer der Kategorie B bestellt und bezeichnet. Ihre Vergütung wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einfacherer Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) durch den Alleingesellschafter festgesetzt. Die Vergütung der Geschäftsführer kann durch Beschluss mit den gleichen Mehrheitsvoraussetzungen abgeändert werden.

Die Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) der Alleingesellschafter kann den/die Geschäftsführer jederzeit und mit sofortiger Wirkung abberufen und ersetzen.

Werden mehrere Geschäftsführer bestellt, treffen sie ihre Entscheidungen im Rahmen von Verwaltungsratssitzungen.

Der Verwaltungsrat wählt aus der Mitte seiner Mitglieder einen Vorsitzenden, der im Falle von Stimmgleichheit bei seiner Wahl kein Stimmrecht hat. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen des Verwaltungsrats. In Abwesenheit des Vorsitzenden hat ein anwesender und zu diesem Zwecke von den anderen anwesenden Geschäftsführern mit einfacher Mehrheit der anwesenden Geschäftsführer bestimmter Geschäftsführer den Vorsitz. Der Verwaltungsrat kann einen Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, für die Anfertigung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen oder andere vom Verwaltungsrat näher bezeichnete Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat trifft sich auf Einladung eines Geschäftsführers am in der Einladung angegebenen Ort.

Einladungen zu Verwaltungsratssitzungen sind den Geschäftsführern mindestens drei (3) Tage vor der Sitzung zu übermitteln, es sei denn, es besteht ein Notfall oder besondere Dringlichkeit, welche im Sitzungsprotokoll festzustellen sind.

Jede Einladung gibt Datum, Uhrzeit und Ort sowie den Gegenstand der Sitzung an.

Einladungen können durch jeden Geschäftsführer mündlich, schriftlich, per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen.

Vor einer Einladung kann durch Zustimmung aller Geschäftsführer in schriftlicher Form oder per Fax, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel abgesehen werden.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einladung abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Eine separate Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum, Uhrzeit und Ort in einem vorherigen vom Verwaltungsrat gefassten Beschluss bestimmt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Verwaltungsratssitzungen von einem anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wenn er diesen schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email, Telex oder ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel bevollmächtigt hat.

Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Geschäftsführer können an Verwaltungsratssitzungen per Telefon, Videokonferenz oder durch ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel, das es allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, sich zur gleichen Zeit zu hören, teilnehmen. Eine Verwaltungsratssitzung, die über solche Kommunikationsmittel abgehalten wurde, gilt als in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, darunter mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B.

Die Teilnahme an Sitzungen über eines der vorgenannten Kommunikationsmittel steht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich.

Stimmabgaben können auch per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen, vorausgesetzt, dass im letzten Fall die Stimmabgabe schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email oder Telex bestätigt wird.

Entscheidungen des Verwaltungsrats werden mit einer Mehrheit der an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen, vorausgesetzt dass mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B den Beschlüssen zugestimmt haben.

Die Beratungen des Verwaltungsrats werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B unterzeichnet wird. Jede Abschrift oder Auszug des Protokoll ist vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B zu unterzeichnen.

Schriftliche Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zugestimmt haben und die diesen unterzeichnet sind, stehen auf einer Verwaltungsratssitzung gefassten Beschlüssen gleich.

In diesen Fällen, können schriftliche Beschlüsse entweder in einem einzelnen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden.

Schriftliche Beschlüsse können durch normale Post, Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessenen Telekommunikationsmittel übermittelt werden.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) dem Alleingesellschafter vorbehalten sind, stehen dem Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) dem Einzelgeschäftsführer zu.

Gegenüber Dritten hat der Einzelgeschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat die Befugnis, in jeglicher Hinsicht im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft in Einklang stehen, vorausgesetzt, dass die Vorschriften dieser Satzung eingehalten werden.

Art. 13. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres Einzelgeschäftsführers und, wenn es mehr als einen Geschäftsführer gibt, durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

Art. 14. Unterbevollmächtigung und Stellvertretung eines Geschäftsführers. Der Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer können einzelfallbezogen für bestimmte, eingegrenzte Angelegenheiten Untervollmachten an einen oder mehrere Stellvertreter erteilen, die keine Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer wird die Befugnisse, Pflichten und (gegebenenfalls) Vergütung seiner Stellvertreter, die Dauer der Stellvertretung sowie ihre anderen relevanten Voraussetzungen festlegen.

Art. 15. Vergütung der Geschäftsführer. Die Vergütung von Geschäftsführern, die zu einem späteren Zeitpunkt zusätzlich zu oder als Ersatz für die Gründungsgeschäftsführer bestellt werden, wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) den Alleingesellschafter festgesetzt.

Art. 16. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt dass solche Verbindlichkeiten in Einklang mit den Bestimmungen dieser Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlungen

Art. 17. Befugnisse der Gesellschafterversammlungen. Der Alleingesellschafter verfügt über alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung zustehen.

Falls es mehrere Gesellschafter gibt, kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der Geschäftsanteile, die er hält, an Gemeinschaftsentscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über der Anzahl seiner Geschäftsanteile entsprechende Stimmrechte.

Ein Gesellschafter kann eine anderen Person, die kein Gesellschafter sein muss, bevollmächtigen ihn bei Gesellschafterversammlungen zu vertreten, vorausgesetzt, dass die Vollmacht schriftlich erteilt wird, wobei sie per Fax, Email, Telegramm, Telex oder jedem anderen angemessenen schriftlichen Kommunikationsmittel übermittelt werden kann.

Gesellschafterbeschlüsse sind wirksam getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes, einer Mehrheit der Gesellschafter, die gemeinsam mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals halten.

Gesellschafterbeschlüsse können unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt auf einer Gesellschafterversammlung, schriftlich durch alle Gesellschafter gefasst werden. In einem solchen Fall wird jedem Gesellschafter ein schriftlicher Entwurf der Beschlüsse übersandt, die dieser dann unterzeichnet. In dieser Form gefasste schriftliche Beschlüsse in einem oder mehreren Dokumenten haben dieselbe Wirksamkeit wie auf einer Gesellschafterversammlung gefasste Beschlüsse.

Jede Bezugnahme in dieser Satzung auf Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beinhaltet die Möglichkeit der schriftlichen Beschlussfassung, sofern die Gesamtzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt.

Kapitel V. - Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Nach dem Ende eines jeden Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft vorbereitet und der Geschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat nimmt eine Inventarisierung vor, welche die Angabe der Werte des Vermögens und der Höhe der Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die Bilanzerstellung und die Erstellung der Gewinn- und Verlustrechnung umfasst.

Jeder Gesellschafter kann die Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft, die vorgenannte Inventarisierung, insbesondere die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Gewinnverwendung und -Verteilung. Der Nettogewinn der Gesellschaft ergibt sich aus dem im Jahresabschluss festgestellte Bruttogewinn abzüglich der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen. Fünf Prozent (5%) des

jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt, bis die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Restbetrag des Nettogewinns kann frei an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeschüttet verteilt werden.

Ungeachtet der vorstehenden Regelung kann der Einzelgeschäftsführer oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat auf der Basis einer vom Verwaltungsrat oder gegebenenfalls dem Einzelgeschäftsführer vorbereiteten Rechnungslegung, aus der hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, entscheiden, vor Ende des laufenden Geschäftsjahrs Zwischendividenden zu zahlen, wobei Voraussetzung ist, dass der zu verteilende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahrs erzielten Gewinne, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Reserven, und verringert um die vorgetragenen Verluste und Beträge, die der Rücklage im Einklang mit dem Gesetz oder der Satzung zuzuführen sind, nicht übersteigen darf.

Kapitel VI. - Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösungsgründe. Die Gesellschaft wird bei Tod, Geschäftsunfähigkeit oder Insolvenz eines Gesellschafters oder einem vergleichbaren Ereignis nicht aufgelöst. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Mehrheit aufgelöst werden.

Falls die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann der Alleingesellschafter entscheiden, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, wenn alle Vermögenswerte der Gesellschaft, bekannt oder unbekannt, auf diesen Alleingesellschafter übertragen werden.

Art. 21 Liquidation. Nach Auflösung der Gesellschaft, wird ihre Liquidation durch einen oder mehrere von den Gesellschaftern bestellte Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; ihre Befugnisse und Vergütung werden durch die Gesellschafter festgelegt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 22. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsregelungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Errichtung dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2016.

Eichnung - Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital ausmachen wurden von Joerg Kollmeier und Harald Müller zu je 50% (jeweils 6.250 Geschäftsanteile) vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert EUR (EUR 12.500,00) steht der Gesellschaft zum jetzigen Zeitpunkt frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Beschluss der Gesellschafter

Unmittelbar nach der Errichtung der Gesellschaft, haben die Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital jeweils zur Hälfte halten und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausüben, folgende Beschlüsse gefasst:

(1) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie A bestellt:

- Herr Joerg Kollmeier, wohnhaft in Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz

- Herr Harald Müller, wohnhaft in Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Polen

(2) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie B bestellt:

- Herr Barry Black, wohnhaft in 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg,, Großherzogtum Luxemburg

- Herr Nicolas Schreurs, wohnhaft in 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg

(3) Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 19 Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400.-).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst worden ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Wunsch derselben erschienenen Parteien soll, im Falle eines Abweichens des englischen und deutschen Textes, die deutsche Version maßgebend sein.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen am zu Beginn der Urkunde genannten Tag

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber der der erschienenen Person, wie vorerwähnt handelnd, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat die Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

The English translation of the previous text follows.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of March,

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr Joerg Kollmeier, born on 2 February 1967 in Bünde (Germany), residing at Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz

and

2. Mr Harald Müller, born on 8 December 1956 in Schwinge J/Fredenbeck (Germany), residing at Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Polen

Both hereby represented by Bastian Bubel, born on 19 February 1982, having his professional address at Westhafenplatz 1, 60323 Frankfurt am Main, by virtue of a power of attorney given under private seal on 15 March 2016.

The said power of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Objects, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I" (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg city. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorized to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg city.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the sole manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may establish offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or undertakings, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may especially, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to acquire holdings in companies or undertakings by money contribution, property transfer, merger or in any other admitted form whatsoever;
- to establish companies or undertakings;
- to borrow under any forms and legally admitted terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds;
- to engage in or participate in any financing and loan or security granting for itself or for companies or undertakings in which it holds a direct or indirect participation or for companies of the group to which it belongs;
- to grant credit facilities in any form whatsoever to companies or undertakings in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company;
- to provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or undertakings in which it directly or indirectly has a holding, which form part of the same group of companies as the Company, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all legally permitted commercial or financial transactions, including all transactions relating to real estate or moveable property,

The Company will not enter into any transaction that might cause that its activity might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized net losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion of its participation to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and therefore only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of Shares. If the Company only has one single shareholder, the shares of the single shareholder are freely transferable.

If the Company has two or more shareholders, its shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Share transfers are only valid vis-à-vis the Company or third parties after having been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code (code civil).

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers which is on a mandatory basis divided into two categories of managers, referred to as "Category A Manager" and "Category B Manager".

Managers do not need to be shareholders of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Category A Manager or Category B Manager. His/her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, their decisions are taken during board meetings.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which shall not have a casting vote for his/her appointment in case of tie vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the other managers shall determine with the simple majority of the managers being present or represented at the meeting a pro tempore chairman who presides the meeting. The board of managers may appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by a managers at the place indicated in the meeting invitation.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of such meeting except in the event of emergency or special urgency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the date, time and place of the meeting and the nature of the issue to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at dates, times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may be represented at any meeting of managers by another manager by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, the other manager as his/her proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers' meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. A board meeting which has been held via such communication means shall be deemed as having taken place in Luxembourg.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, among them at least one Category A Manager and one Category B Manager.

Participation in a meeting by the aforementioned means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing or by facsimile, telegram, email, telex.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or being duly represented, provided that at least one Category A Manager and one Category B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or one Category A Manager and one Category B Manager. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Category A Manager jointly with one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the Managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of a Category A Manager and a Category B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of a Manager. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may on a case by case basis sub-delegate its/his/her powers for specific and limited tasks to one or several ad hoc agents who do not need to be shareholders or managers of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of any agent, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

Art. 15. Remuneration of Managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the Manager. The managers do not by reason of their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable legal provisions.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of General Meetings of Shareholders. The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

A shareholder may procure his/her/its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who does not need to be a shareholder, provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with a written draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts instead of a general meeting shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25).

Chapter V. - Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the aforementioned inventory, especially the balance sheet and the profit and loss account, at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The net profits of the Company are represented by its gross profits stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses. Five per cent (5%) of the annual net profits of the Company are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his/her/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. - Winding-up - Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, legal incapacity, insolvency or any comparable incidence of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If the Company has only one shareholder, this single shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it, provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provisions

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash by

Joerg Kollmeier and Harald Müller, each 50% (each 6.250 shares)

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the signing notary.

Resolutions of the shareholders

Immediately following incorporation of the Company, the shareholder, representing the entire subscribed share capital and exercising the powers devolved upon the meeting, passed the following resolutions:

(1) The following persons are appointed as Category A Manager for an undetermined period:

- Mr Joerg Kollmeier, residing at Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Switzerland
- Mr Harald Müller, residing at Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Poland

(2) The following persons are appointed as Category B Manager for an undetermined period:

- Mr Barry Black, residing at 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr Nicolas Schreurs, residing at 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The Company shall have its registered office at 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever that shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks German and English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Signé: B. Bubel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/6716. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016101700/502.

(160074133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ACOM COMMUNICATION S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 205.793.

— STATUTS

L'an deux mil seize.

Le vingt-et-un avril;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Patrick ABRAMI, employé privé, né à Thionville, (France) le 06 avril 1965, demeurant à L-3373 Leudelange, 17, Domaine Schmiseleck;

2) Madame Anne SURMELY, indépendante, née à Metz (France) le 29 mai 1983, demeurant à L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «ACOM COMMUNICATION S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exercice de toute activité d'étude, de conseil, d'assistance, de recherche et de prestations de services dans le domaine de la communication, incluant les aspects techniques, économiques, financiers, de relations publiques et de publicité ainsi que l'achat et la vente de tous produits finis ou non finis à des clients, fournisseurs, détaillants, fabricants ou grossistes établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (Euro 12.400.) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT QUATRE EUROS (Euro 124.) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Patrick ABRAMI, prèdit:	90 parts
2) Madame Anne SURMELY, prèdite:	10 parts
Total:	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (Euro 12.400.) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CINQ CENT EUROS (1.500. Euro)

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3370 Leudelange, 8, Zone Industrielle Grasbusch.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Patrick ABRAMI, employé privé, né à Thionville, (France) le 06 avril 1965, demeurant à L-3373 Leudelange, 17, Domaine Schmiseleck;
- La société est valablement engagée en toutes circonstances sans limitation de sommes par la signature individuelle du gérant unique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Abrami, Surmely, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 26 avril 2016. Relation: EAC/2016/9769. Reçu soixante-quinze euros. (12,00. EUROS).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux comparants sur demande aux fins de la transcription.

Bettembourg, le 02 mai 2016.

Référence de publication: 2016101672/80.

(160073980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ARDA TELECOM HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 205.779.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gokhan ESKICINDIL, dirigeant de société, né le 11 octobre 1984 à Metz France, demeurant au 3, rue sous les Chênes, F-57220 Condé-Northen, France,

représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

La partie comparante, ès qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée portant le nom de «ARDA TELECOM HOLDING» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ARDA TELECOM HOLDING» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la société est la détention de droits intellectuels et industriels, marques, brevets et noms de domaine de même que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

L'objet de la Société couvre donc l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, dans les limites des dispositions légales afférentes.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par email pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une

majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour du mois de décembre 2016.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le comparant Monsieur Gokhan ESKICINDIL, préqualifié, celui-ci a souscrit à toutes les parts sociales émises, et les a intégralement libérées, par versements en espèces.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Décision de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la personne comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Engin DOYDUK, Avocat à la Cour, né le 14 mai 1973 à Haguenau, France, demeurant professionnellement à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

La Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique pour tous les actes dans la limite de l'objet social et de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 avril 2016. Relation GAC/2016/3243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016101696/219.

(160073454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ARGO CAPITAL PARTNERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 205.736.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016101697/10.

(160073951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ARGO CAPITAL PARTNERS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 205.736.

Im Jahr zweitausendsechzehn, am zwölften April,

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1. Herr Joerg Kollmeier, geboren am 12. Februar 1967 in Bünde (Deutschland), wohnhaft in Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz; und

2. Herr Harald Müller, geboren am 8. Dezember 1956 in Schwinge J/Fredenbeck (Deutschland), wohnhaft in Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Polen.

Die Gesellschafter erklärten und baten den Notar folgendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen und einzigen Gesellschafter der „ARGO CAPITAL PARTNERS S.à r.l.“ sind, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 19, Rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch ausstehend, gemäß durch Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 21. März 2016 ("Gesellschaft"), welche noch nicht im Memorial C veröffentlicht wurde.

II. Dass alle 12.500 Gesellschaftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 12.500,00 (zwölftausend fünfhundert Euro) repräsentieren, vertreten sind. Die Versammlung ist daher beschlussfähig und kann über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von EUR 12.500 (zwölftausend fünfhundert Euro), der von 12.500 Gesellschaftsanteilen repräsentiert wird, auf einen Betrag von EUR 50.000,00 (fünfzigtausend Euro) und die Ausgabe von 37.500 (siebenunddreißigtausendfünfhundert) neuen Gesellschaftsanteilen, die dieselben Rechte und Pflichten verkörpern, wie die existierenden Gesellschaftsanteile.

2. Zeichnung von 18.750 (achtzehntausendsieben-hundertfünfzig) neuen Gesellschaftsanteilen durch Herrn Joerg Kollmeier im Wege

- einer Sacheinlage von 6.250 Gesellschaftsanteilen, die er in der in ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l. hält, und von 6.250 Gesellschaftsanteilen, die er in der ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I S.à r.l. hält, sowie

- einer Bareinlage in Höhe von 6.250,00 EUR

und

Zeichnung von 18.750 (achtzehntausendsiebenhundertfünfzig) neuen Gesellschaftsanteilen durch Herrn Harald Müller im Wege

- einer Sacheinlage von 6.250 Gesellschaftsanteilen, die er in der ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l. hält, und von 6.250 Gesellschaftsanteilen, die er in der ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I S.à r.l. hält sowie

- einer Bareinlage in Höhe von 6.250,00 EUR

3. Änderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft um die Kapitalerhöhung der Gesellschaft widerzuspiegeln.

4. Änderung des Gesellschafterregisters der Gesellschaft um die vorgenannten Änderungen widerzuspiegeln, einhergehend mit der Ermächtigung und Autorisierung eines jeden Geschäftsführers der Gesellschaft, die Eintragung der neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile im Namen der Gesellschaft im Gesellschafterregister der Gesellschaft vorzunehmen

Die Gesellschafterversammlung hat die Tagesordnung bestätigt und sieht sich selbst als ordnungsgemäß konstituiert und bestellt an, berät und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass Stammkapital der Gesellschaft durch einen Betrag von EUR 37.500,00 (siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro) zu erhöhen und es so von einem Betrag von EUR 12.500,00 (zwölftausendfünfhundert Euro) auf den Betrag von EUR 50.000,00 (fünfzigtausend Euro) repräsentiert durch 50.000 (fünfzigtausend) Gesellschaftsanteile zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt 37.500 (siebenunddreißigtausend) neue Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00) auszugeben, die dieselben Rechte und Pflichten verkörpern, wie die existierenden Gesellschaftsanteile.

Zeichnung und Einlage

Herr Joerg Kollmeier und Herr Harald Müller, vorbenannt, zeichnen jeweils 18.750 (achtzehntausendsiebenhundertfünfzig) neu ausgegebene Gesellschaftsanteile für einen jeweiligen Gesamtbetrag von EUR 18.750,00 (achtzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro) und leisten für diese neuen Gesellschaftsanteile folgende vollständigen Einlagen:

- Sacheinlage, jeweils bestehend im vollen Eigentum von (i) 6.250 (sechstausendzweihundertfünfzig) Gesellschaftsanteilen in der ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister ist noch ausstehend, für einen Betrag von EUR 6.250,00 (sechstausendzweihundertfünfzig Euro) und jeweils (ii) 6.250 (sechstausendzweihundertfünfzig) Gesellschaftsanteilen in der ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister ist noch ausstehend, für einen Betrag von EUR 6.250,00 (sechstausendzweihundertfünfzig Euro).

- Bareinlage, jeweils durch Einzahlung von EUR 6.250,00 auf das Gesellschaftskonto der Gesellschaft.

Der Gesamtbetrag von EUR 37.500,00 (siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro) wird dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt.

Beschreibung der Sacheinlage

Die Sacheinlage wurde mit einem Betrag von EUR 25.000 (fünfundzwanzigtausend Euro) bewertet.

Sie ergibt sich aus dem Zeichnungsdokument vom 12. April 2016, welches ordnungsgemäß von Joerg Kollmeier und Harald Müller unterzeichnet wurde und in dem die unwiderrufliche Verpflichtung eingegangen wurde, dass die Gesellschaftsanteile in der ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l. und der ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I S.à r.l. während der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, welche die Übernahme dieser von Herrn Joerg Kollmeier und Herrn Harald Müller eingebrachten Gesellschaftsanteile und die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft bestätigt, auf die Gesellschaft übertragen werden.

Das Zeichnungsdokument bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt und wird zusammen mit der vorliegenden Urkunde bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Beschreibung der Bareinlage

Die Bareinlage besteht in der vollständigen Einzahlung von 6.250,00 EUR (sechstausendzweihundertfünfzig Euro) pro Person durch Herrn Joerg Kollmeier und Herrn Harald Müller.

Das von der Bank, bei welcher die Gesellschaft ihr Gesellschaftskonto hat, ausgestellte Sperrzertifikat wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt und bestätigt den aktuellen Wert von insgesamt 12.500,00 EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) und die Einzahlung.

Dritter Beschluss

Als Folge des vorangegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft geändert und soll nunmehr wie folgt lauten:

" **Art. 5. Stammkapital.** Das Stammkapital wird auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00) festgesetzt und besteht aus fünfzigtausend (50.000) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Premium-Konto eingerichtet werden, auf welches jede hinsichtlich eines Gesellschaftsanteils zusätzlich zu seinem Wert geleistete Zahlung übertragen wird. Der auf dem Premium-Konto befindliche Betrag kann verwendet werden zur Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Verrechnung gegen realisierte Nettoverluste, zur Zahlung von Ausschüttungen an die Gesellschafter in Dividendenform oder zur Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage."

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschafterregister der Gesellschaft zu ändern, um die vorstehend vorgenommenen Änderungen widerzuspiegeln und ermächtigen und autorisieren jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, die Eintragung

der neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile im Namen der Gesellschaft im Gesellschafterregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Kapitalerhöhung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr EUR 1.300,00 (eintausend-dreihundert Euro) geschätzt.

Ohne weitere offene Punkte auf der Tagesordnung und ohne weitere Diskussionsanträge wird die Versammlung geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst worden ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Wunsch derselben erschienenen Parteien soll, im Falle eines Abweichens des englischen und deutschen Textes, die deutsche Version maßgebend sein.

WORÜBER Urkunde aufgenommen am zu Beginn der Urkunde genannten Tag

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber den erschienenen Personen haben die erschienenen Personen die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

The English translation of the previous text follows

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of April,

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr. Joerg Kollmeier, born on 2 February 1967 in Bünde (Germany), residing at Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz; and

2. Mr. Harald Müller, born on 8 December 1956 in Schwinge J/Fredenbeck (Germany), residing at Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Polen.

The shareholders declared and requested the notary to state that:

I. They are the only shareholders of "ARGO CAPITAL PARTNERS S.à r.l.", incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, Rue Eugene Ruppert, L - 2453 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register still pending, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated 21 March 2016 ("Company"), not yet published in the Memorial C.

II. All 12,500 shares representing the full amount of corporate capital of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro), are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring its present amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 shares to the amount of EUR 50,000.00 (fifty thousand Euro) and issue of 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) new shares each having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of 18,750 (eighteen thousand seven hundred fifty) new shares by Mr. Joerg Kollmeier, by
- a contribution in kind of 6,250 shares held in ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l. and 6,250 shares held in ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I S.à r.l. and

- a contribution in cash of an amount of EUR 6,250.00 (six thousand two hundred fifty Euro); and

subscription of 18,750 (eighteen thousand seven hundred fifty) new shares by Mr. Harald Müller, by

- a contribution in kind of 6,250 shares held in ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l. and 6,250 shares held in ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I S.à r.l. and

- a contribution in cash of an amount of EUR 6,250.00 (six thousand two hundred fifty Euro)

3. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase of the Company.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company

The meeting of the shareholders having approved the agenda and considering itself as duly constituted and convened, deliberates and passes the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholders decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 37,500.00 (thirty-seven thousand five hundred Euro), so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand

five hundred Euro) to the amount of EUR 50,000.00 (fifty seven thousand Euro) represented by 50,000 (fifty thousand) shares.

Second resolution

The meeting of the shareholders decides to issue 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) new shares having the same rights and obligations as the existing with a nominal value of 1.00 EUR (one Euro) each share.

Subscription and contribution

Mr. Joerg Kollmeier and Mr. Harald Müller, prenamed, each subscribes for 18,750 (eighteen thousand seven hundred fifty) newly issued shares of the Company for the total amount of each EUR 18,750.00 (eighteen thousand seven hundred fifty Euro) and make payment in full for such new shares each as follows:

- Contribution in kind, each consisting in the full and complete ownership of (i) 6,250 (six thousand two hundred fifty) shares in ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l., a Luxembourgish company having its registered office at 19, Rue Eugene Ruppert, L - 2453 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register still pending, for an amount of EUR 6,250.00 (six thousand two hundred fifty Euro) and (ii) 6,250 (six thousand two hundred fifty) shares in ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I S.à r.l. a Luxembourgish company having its registered office at 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register still pending, for an amount if EUR 6,250.00 (six thousand two hundred fifty Euro)

- Contribution in cash, each by the payment of EUR 6,250.00 (six thousand two hundred fifty Euro) on the Company's company bank account.

The total amount of EUR 37,500.00 (thirty seven thousand five hundred Euro) is allocated to the share capital of the Company.

Description of the contribution in kind

The contribution in kind has been thus valued at an amount of EUR 25,000.00 (twenty five thousand Euro).

It results from the subscription form dated 12 April 2016 duly signed by Mr. Joerg Kollmeier and Mr. Harald Müller that an irrevocable undertaking has been taken that the shares in ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l. and ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I S.à r.l. will be transferred to the Company during the extraordinary general meeting of the Company approving the acquisition of those shares contributed by Mr. Joerg Kollmeier and Mr. Harald Müller and the increase of the share capital of the Company.

The subscription form will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

Description of the contribution in cash

The contribution in cash consists in the full and complete payment by Mr. Joerg Kollmeier and Mr. Harald Müller of an amount of 6,250.00 EUR (six thousand two hundred fifty Euro) per person.

The contribution in cash of a total amount of 12,500.00 EUR (twelve thousand five hundred Euro) has been evidenced by a blocking certificate issued by the bank at which the Company holds its company bank account has been provided to the undersigned notary, attesting the current value and existence of the payment.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall from now on have the following wording:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.00) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized net losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever that shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with this capital increase have been estimated at approximately EUR 1,300. (one thousand three hundred Euro).

With no further outstanding point on the agenda and no further request for discussion, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, the appearing persons have signed together with the notary, the present deed.

Signé: J. Kollmeier, H. Müller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8361. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016101698/222.

(160073952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Altius Real Assets Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.576.

In the year two thousand sixteen, on the thirty-first day of March,
before Us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, undersigned,

was held

an extraordinary general meeting of Altius Real Assets Fund S.C.A, SICAV-SIF, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179576 (the "Company") and incorporated following a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 7 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2162 of September 5, 2013. The articles of incorporation of the aforesaid Company have not been amended since its incorporation.

The Meeting was opened at 3 p.m., with Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains as chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary Mr. Chris Oberhag, employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains and the meeting elects as scrutineer Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well the applicable proxies, after having been signed ne varietur, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list annexed to this deed that all shares representing the entire capital of the company are represented to this extraordinary meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 31st of March 2016.

2. Authorisation to the board of managers of the General Partner to decide on any further transfer of the registered office of the Company to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg.

3. Subsequent amendments of article 4 of the articles of incorporation of the Company.

After due deliberation and consideration, the meeting unanimously resolved to pass the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 31st of March 2016

Second resolution

The general meeting resolved not to adopt any resolution regarding item 2 of the agenda.

Third resolution

Further to the first resolution, the general meeting resolved to amend subsequently article 4 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is set in the municipality of Niederanven. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If the General Partner considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.15 p.m..

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present deed is only worded in English.

WHEREUPON the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to appearing parties, acting as said before, all known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present original deed.

Signé: K. Klingele, C. Oberhag, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 avril 2016. GAC/2016/2751. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101653/71.

(160073812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Association des guinéens et ami(es) de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7520 Mersch, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 8.886.

—
REFONTE DE STATUTS

L'assemblée générale de l'Association des guinéens et ami(es) de Luxembourg tenue en date du 10 avril 2016 a décidé de modifier les statuts de l'association comme suit:

I. La dénomination, l'objet, le siège, la durée et l'exercice social

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Association des guinéens et ami(es) de Luxembourg», en abrégé «AGUILUX».

Art. 2. L'association a pour objet:

- de favoriser l'intégration des ressortissants Guinéens du Luxembourg de par ses activités culturelles, sociales et pédagogiques;
- de renforcer la solidarité et l'entraide entre les Guinéens et ami(es) de Luxembourg;
- de favoriser les échanges culturels avec les autres communautés;
- de promouvoir les valeurs socio-culturelles de la Guinée et participer aux actions de développement dans un champ d'intervention artistique, culturel, éducatif et sanitaire;

- de créer des partenariats entre les entreprises et institutions pour l'insertion professionnelle des Guinéens, l'accueil et l'orientation des nouveaux arrivants afin de favoriser leur inscription citoyenne.

Art. 3. L'association est apolitique, amicale, démocratique et non confessionnelle.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Les membres

Art. 7. L'association est ouverte à toute personne résidant au Luxembourg et partageant les finalités décrites à l'article 2 des présents statuts.

Art. 8. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 9. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 10. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 11. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite dûment motivée au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance des cotisations tout membre n'ayant pas payé la cotisation lui incombant.

Art. 12. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 9 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 13. La qualité de membre se perd également par décès.

Art. 14. L'associé démissionnaire ou exclu ou tout éventuel légataire n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 15. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

III. L'assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et du règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des deux réviseurs de caisse;
- la fixation de la cotisation annuelle;
- l'approbation des budgets et comptes;
- l'approbation du rapport d'activité;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 18. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 19. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 20. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions des articles 12 et 31. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Le mandat doit être écrit.

Art. 21. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être consulté sur demande préalable par les associés et les tiers.

IV. Le conseil d'administration

Art. 22. L'association est gérée par un conseil d'administration composé au minimum de 5 administrateurs, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 2 ans renouvelable, le renouvellement ayant lieu à raison de la moitié tous les ans.

Art. 23. En cas de vacance de poste, il y sera pourvu par la prochaine Assemblée générale, le membre élu dans ces conditions terminant le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 24. Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 25. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de la moitié des administrateurs. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Le mandat doit être écrit. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 26. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. À l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures de deux administrateurs en fonction.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 27. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 28. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 29. Les ressources de l'association comprennent non exclusivement:

- la vente de cartes d'adhérents,
- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- le sponsoring
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 30. Tout acte de solidarité sous forme matérielle ou financière destiné à un individu ou à un groupe d'individu par l'association doit se faire dans le respect des objectifs fondateurs et dans des limites qui n'entravent pas la pérennité de l'association. Aucun membre ne possède aucun sur les biens de l'association.

V. La modification des statuts, la dissolution et la liquidation

Art. 31. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 32. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VI. Les dispositions finales

Art. 33. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi, le cas échéant, qu'au règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Luxembourg, le 10/04/16.

L'Assemblée générale

Référence de publication: 2016101661/126.

(160073627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.912.

In the year two thousand and sixteen, the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Capital Business Park S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.912 and having a share capital of 20,000 British Pounds (GBP 20,000.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 8 June 2007 published on 26 July 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), under number 1566. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 14 April 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published on 25 July 2014 in the Mémorial under number 1950.

THERE APPEARED:

British Overseas Bank Nominees Limited, a company registered in England and Wales with number 00220905, whose registered office is 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, acting in its capacity as nominee for and on behalf of National Westminster Bank plc, itself acting as trustee of the Henderson UK Property Unit Trust (Shareholder 1),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

WGTC Nominees Limited, a company registered in England and Wales with number 01255218 whose registered office is at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, acting in its capacity as nominee for and on behalf of National Westminster Bank plc, itself acting as trustee of the Henderson UK Property Unit Trust (Shareholder 2 and together with Shareholder 1, the Shareholders),

hereby represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the Shareholders wish to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. waiver of convening notices;
 2. dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 3. appointment of FIDES (Luxembourg) S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 4. determination of the powers and duties of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company; and
 5. decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

IV. After having carefully considered the above, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders declare that they have full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convocations.

Second resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41469, as Liquidator of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois d'avril.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Capital Business Park S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.912 et disposant d'un capital social de 20.000 livres sterling (GBP 20.000,-) (la Société). La Société a été constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 8 juin 2007 publié le 26 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 1566. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 14 avril 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 25 juillet 2014 au Mémorial sous le numéro 1950.

ONT COMPARU:

British Overseas Bank Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 00220905, dont le siège social se situe au 135 Bishopsgate, Londres EC2M 3UR, agissant en sa qualité d'intermédiaire de National Westminster Bank plc, elle-même agissant comme fiduciaire de Henderson UK Property Unit Trust (Associé 1),

ici représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

WGTC Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 01255218, dont le siège social se situe au 135 Bishopsgate, Londres EC2M 3UR, agissant en sa qualité d'intermédiaire de National Westminster Bank plc, elle-même agissant comme fiduciaire de Henderson UK Property Unit Trust (Associé 2 et avec Associé 1, les Associés),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. que les Associés souhaitent procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation;
- III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
 1. renonciation aux formalités de convocation;
 2. dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation;
 3. nomination de FIDES (Luxembourg) S.A., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 4. détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
 5. décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et
 6. divers.
- IV. Après avoir soigneusement examiné ce qui précède l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41469, en tant que Liquidateur de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

Les Associés décident de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 avril 2016. Relation: GAC/2016/3238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 mai 2016.

Référence de publication: 2016101797/151.

(160073255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Capital Power Credit Services (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 171.507.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs de catégorie B est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Murad IKHTIAR, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101798/18.

(160072961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Capital Power Credit Services (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 171.507.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101799/11.

(160072961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Canons Close S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.138.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of December,

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Residential Initiatives II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.142,

here represented by Ms. Perrine Tossut, employee, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on 15 December 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Canons Close S.à r.l. (the «Company») with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.138, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated July 13th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 1898, of September 6th, 2007, and which bylaws have last been amended by a deed of the said Maître Joseph Elvinger, dated 20 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 416 of 18 February 2008.

II. The Company's share capital is fixed at eight thousand nine hundred and ninety-five Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP 8,995.98), represented by eight hundred ninety-nine thousand five hundred and ninety-eight (899,598) ordinary shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Christophe Mathieu, Belgian Citizen, born on 18 January 1978 in Verviers (Belgium), having his professional address at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at seven hundred euro (EUR 700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze le quinze décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Residential Initiatives II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.142,

ici représentée par Mme Perrine Tossut, employée privé, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination Canons Close S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.138, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger notaire à Luxembourg en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n o 1898, en date du 6 septembre 2007, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte dudit Maître Joseph Elvinger en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n o 416, en date du 18 février 2008.

II. Le capital social est fixé à huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze Pounds et quatre-vingt-dix-huit Cents (GBP 8.995,98) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (899.598) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer M. Christophe Mathieu, de nationalité belge, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: TOSSUT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 40584. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 mai 2015.

Référence de publication: 2016101794/116.

(160072984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Canyon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.469,43.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.599.

La Société prend acte que les associés suivants ont cédé les parts sociales détenues au sein de la Société à GTCR Canyon Holdings (Cayman), autre associé de la Société de la manière suivante:

- Magnus Thell, a cédé quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe C1, à GTCR Canyon Holdings (Cayman);
- Frederic Dumas, a cédé quinze mille (15.000) parts sociales de classe C1, à GTCR Canyon Holdings (Cayman); et
- José Santos, a cédé quinze mille (15.000) parts sociales de classe C1, à GTCR Canyon Holdings (Cayman).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Canyon Holdings S. à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016101795/16.

(160072903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Coperval Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 88.855.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101817/18.

(160072953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Coperval Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 88.855.

—
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101818/11.

(160072953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Cordevigo Interim Lux Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 205.713.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 avril 2016 que l'associé unique de la Société, Cordevigo Interim Lux Holdco S.à r.l. a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Sixteen Gooseberry S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B205427.

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Sixteen Gooseberry S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Cordevigo Interim Lux Bidco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016101819/19.

(160073906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Crossbow Energy Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 144.859.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
Par jugement rendu en date du 28 avril 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société à responsabilité limitée CROSSBOW ENERGY PARTNERS (LUXEMBOURG) SARL (RCS B144859), dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 7 janvier 2010,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2016101822/16.

(160073423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Crown Lux JV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Senningerberg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.492.

—
EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts, les parts de la Société sont dès lors réparties comme suit:

- TPG RE II European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190371, détient 625.000 parts sociales de la Société;

- Partners Group Puri S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204765, détient 625.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016101823/19.

(160073784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Pix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.935.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 17 décembre 2015:

- La démission de Roberto Seddio en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;

- La nomination de Vanessa Barthe, née à Asnières-sur-Seine (France) le 22 décembre 1979, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100573/16.

(160071549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

DWS Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 160.062.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L-L-160078433

Im Jahr zweitausendundsechszehn, am zweiundzwanzigsten April vor der Unterzeichneten, Maître Karine REUTER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“) der Aktiengesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") „DWS Concept“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 160.062, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 28. März 2011, durch Urkunde vom Notar Karine REUTER gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Nummer 131 am 1987, veröffentlicht.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Christiane HOFFFRANZEN eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Philipp SCHLOEDER.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Elisabeth HORNIG.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, dass:

I. Die Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 25. März 2016 (Nummer 880, Seite 42.222) im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations und in der Tageszeitung Luxemburger Wort und Tageblatt, jeweils am 25. März 2016 und 6. April 2016 veröffentlicht wurde.

II. Die Tagesordnung der Versammlung hat folgenden Wortlaut:

1. Änderung des Gesellschaftsnamen in „Deutsche Concept“

2. Verschiedenes.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

IV. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 23.319.291 sich im Umlauf befindenden Aktien, 1 Aktie auf dieser Generalversammlung vertreten ist.

V. Eine erste Generalversammlung hatte bereits am 18. März 2015 stattgefunden, welche jedoch das Anwesenheitsquorum, welches zu einer Beschlussfassung erforderlich ist, nicht erreichte und somit eine zweite Generalversammlung einberufen werden musste.

Diese heutige Generalversammlung kann somit über die Tagesordnung beschließen, gleich wie viele Aktien auf dieser zweiten Generalversammlung vertreten sind.

Danach hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die hier gegenwärtigen Aktionäre beschliessen den Namen der Gesellschaft in Deutsche Concept zu ändern, dies zum 29 april 2016

Zweiter Beschluss

Die hier gegenwärtigen Aktionäre beschliessen - gemäß dem ersten Beschluss - Artikel 1 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern:

„ **Art. 1. (Absatz 1.) The company.**

1.1 There is hereby established a company under the name of Deutsche Concept (hereinafter the Company).“

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 2. „Verschiedenes“ keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signés: C. HOFFFRANZEN, P. SCHLOEDER, E. HORNIG, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9369. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016110073/54.

(160082247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

Silverhope Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.937.

L'an deux mille seize, le douze mai

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SILVERHOPE HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-4963 Clémency, 9, Rue Basse, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HEL-

LINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1526 du 9 août 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.937. (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Rubens FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la Société de L-4963 Clémency, 9, Rue Basse à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts dans sa version anglaise et française,

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-4963 Clémency, 9, Rue Basse à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts dans sa version anglaise et française:

Version anglaise:

« **Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.»

Version française:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.» Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la Société et sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Rubens Fernandes, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2016. Relation: EAC/2016/11311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111281/54.

(160083653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 186.167.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098024/9.

(160068779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

HANDWIERKERRONN <MosAIC>, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven.

R.C.S. Luxembourg F 10.833.

STATUTS

Titre 1^{er}. Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée HANDWIERKERRONN <MosAIC>. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à Esch-Sur-Alzette, 15, rue François Donven. Il peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. L'association a pour objet, de proposer des projets de promotion de la coopération entre artisans et jeunes créateurs d'entreprise, de mettre les compétences professionnelles de ses membres au service de ces derniers, d'organiser des actions en vue de maintenir le lien social et de réhabiliter la convivialité (voyages d'études, expositions artisanales, remise diplômes etc.) et de soutenir l'intégration des réfugiés (politiques) dans l'artisanat.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Membres

Art. 5. L'association comprend:

- Des membres effectifs
- Des membres sympathisants

Le nombre de membres est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote et sont éligibles au comité.

Art. 6. Ont droit à l'adhésion comme membre effectif, toute personne physique ayant introduit une demande d'adhésion et signé un formulaire type lui envoyé de suite, en cas de conformité avec les dispositions prévues, par le conseil d'administration, et où le postulant reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement interne et les approuver. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels la demande d'adhésion n'aura pas de suite favorable, le cas échéant.

Art. 7. Peut devenir membre sympathisant toute personne morale et physique, privée ou publique, remplissant les conditions prédéfinies par le règlement d'ordre intérieur, et qui a accepté en signant un bulletin d'adhésion lui envoyé par le conseil d'administration, d'acquitter une cotisation ou un don, afin de soutenir financièrement l'association.

Art. 8. Tout membre effectif ou sympathisant est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au comité. Est réputé d'office démissionnaire le membre qui ne paie pas la cotisation annuelle qui lui incombe.

Art. 9. Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. Cette dernière décide souverainement en dernière instance, à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 3. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres effectifs de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres effectifs de se faire représenter par autre membre effectif à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres effectifs présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. La fonction de président et de vice-président est soumise à la condition d'être exercée que par une personne n'ayant pas encore atteint l'âge de 80 ans.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 15. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 16. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

Titre 8. Surveillance

Art. 17. Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission d'au moins deux membres ne faisant pas partie du comité, à l'effet de vérifier à la fin de l'exercice, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Cette commission soumettra son rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur le décompte de l'exercice écoulé.

Titre 9. Modifications des statuts

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres effectifs.

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

Titre 10. Dissolution et liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à la Fédération des Artisans a.s.b.l.

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Les membres fondateurs sont les suivants:

Nom	Prénom	Domicile	Lieu de naissance	Métier
ANTONY	Emil	L-6750 WASSERBILLIG	Eitelbach (Allemagne)	Pensionné
EISCHEN	Nico	L-5630 MONDORF-LES-BAINS	Luxembourg	Pensionné
GEISEN	Norbert	L-8323 OLM	Luxembourg	Pensionné
KAEPPELI	Paul	L-9161 INGELDORF	Diekirch	Pensionné
KREMER	Pierre	L-7526 MERSCH	Clervaux	Pensionné
MANNES	Michel	L-8066 BERTRANGE	Luxembourg	Pensionné
MOUSEL	Joseph	L-9370 GILSDORF	Luxembourg	Pensionné
OCHER	Jean-Paul	B-6720 HACHY	Bouzonville (France)	Pensionné
PIRSCH	Carlo	L-6841 MACHTUM	Luxembourg	Pensionné
TOMASINI	Folco	L-4648 DIFFERDANGE	Differdange	Pensionné
WAGNER	Jean-Pierre	L-8250 MAMER	Luxembourg	Pensionné

Référence de publication: 2016107742/99.

(160079666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.